

DELIBERATION N° 92/28.09-18 - AIDE AUX SINISTRES DU VAUCLUSE

*Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le terrible sinistre qui a endeuillé la région du Vaucluse à la suite des inondations du 22 Septembre 1992.*

*S'associant à la douleur des familles,*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

*- de verser un secours de 5 000 F qui sera adressé par mandat administratif à l'Association des Maires du Vaucluse*

*compte du Trésor 61.07.03*

*Communes sinistrées du Vaucluse*

*Trésorerie Générale du Vaucluse*

*Cité Administrative - 84022 AVIGNON CEDEX*